

# PLAN DIRECTEUR RÉGIONAL DE LA VEVEYSE

## Analyse de la durabilité à l'aide de l'outil Boussole 21

### Résultat de l'évaluation

(Outil mis à disposition par le Bureau de la durabilité de l'État de Vaud. <http://www.vd.ch/durable>)

#### Données concernant l'auteur de l'évaluation

Nom et prénom : Schmidt Sandrine  
Email : [sschmidt@geosud.ch](mailto:sschmidt@geosud.ch)  
Institution : : Geosud SA

#### Co-auteurs

Nom et prénom : Favre Jean-Cyril  
Institution : : Geosud SA

---

#### Informations sur le projet

Description : L'Association des communes de la Veveyse met en place un Plan Directeur Régional PDR qui se compose d'un volet stratégique et d'un volet opérationnel.

La Veveyse connaît depuis quelques années une croissance démographique sans précédent qui constitue un véritable défi en termes d'aménagement du territoire. Les enjeux sont contrastés, avec une région très dynamique au niveau de la Basse-Veveyse, alors que la Haute-Veveyse, plus rurale, se trouve en marge avec un manque d'infrastructures. A l'est, la station de ski des Paccots qui concentre les activités de tourisms et de loisirs, est confrontée à de nombreuses problématiques. En effet, elle doit redéfinir sa stratégie pour faire face au manque de neige récurrent de ces dernières années, tout en devant répondre aux besoins de nouveaux résidents à l'année dans des logements initialement prévus pour des résidences secondaires.

Le processus d'établissement du PDR Veveyse, défini au tout début de la démarche prévoyait une analyse de la durabilité à l'aide de l'outil Boussole 21, en deux temps. Une première analyse s'est faite pour évaluer le Programme d'Aménagement régional PAR constituant le volet stratégique du PDR, sous l'angle du développement durable. Basée sur une vision partagée, les stratégies analysées au niveau du PAR, avaient été définies en collaboration avec les autorités communales et les différents acteurs régionaux lors d'ateliers participatifs. Cette première analyse de la vision stratégique a permis de réorienter le Plan directeur régional dans son volet opérationnel pour répondre dans la mesure du possible aux trois domaines principaux du développement durable, et ce toujours selon la même démarche participative.

Effet levier Majeur

Domaines concernés :

| <b>Economie</b>   | <b>Environnement</b> | <b>Société</b>    |
|-------------------|----------------------|-------------------|
| Significativement | Significativement    | Significativement |

## Commentaire général sur l'évaluation

La démarche méthodologique participative mise en place en vue de l'élaboration du Plan directeur régional de la Veveyse, dès la première phase stratégique, tout comme les groupes d'usagers identifiés Habitants, Actifs, Excursionnistes, Usagers des TC sont particulièrement pertinents pour garantir l'adéquation du PDR aux critères du développement durables (Economie, Environnement, Société). La vision stratégique permet de répondre au mieux à l'ensemble des critères du développement durable en lien avec l'économie et la société. En revanche au niveau environnemental, il est indéniable que cet accroissement aura un impact. Pour le compenser, une utilisation rationnelle du territoire d'urbanisation densifié, en particulier, sera indispensable. Des études de détails seront à mener pour les évaluer en détails et prévoir des mesures de compensation adaptées.

Au niveau économique, le PAR esquisse la politique à mettre en œuvre pour renforcer l'attrait de la Veveyse, et ainsi permettre des répercussions positives non seulement sur l'économie locale, mais également sur le tourisme, la vie locale et la mobilité. Bien que la Région soit consciente des limites offertes par les planifications supérieures au niveau des zones d'activités, il convient de ne pas négliger les aspects liés à l'économie villageoise. Pour y remédier, la région mettra en place différentes commissions et groupes de travail pour veiller à valoriser les spécificités locales de chaque site.

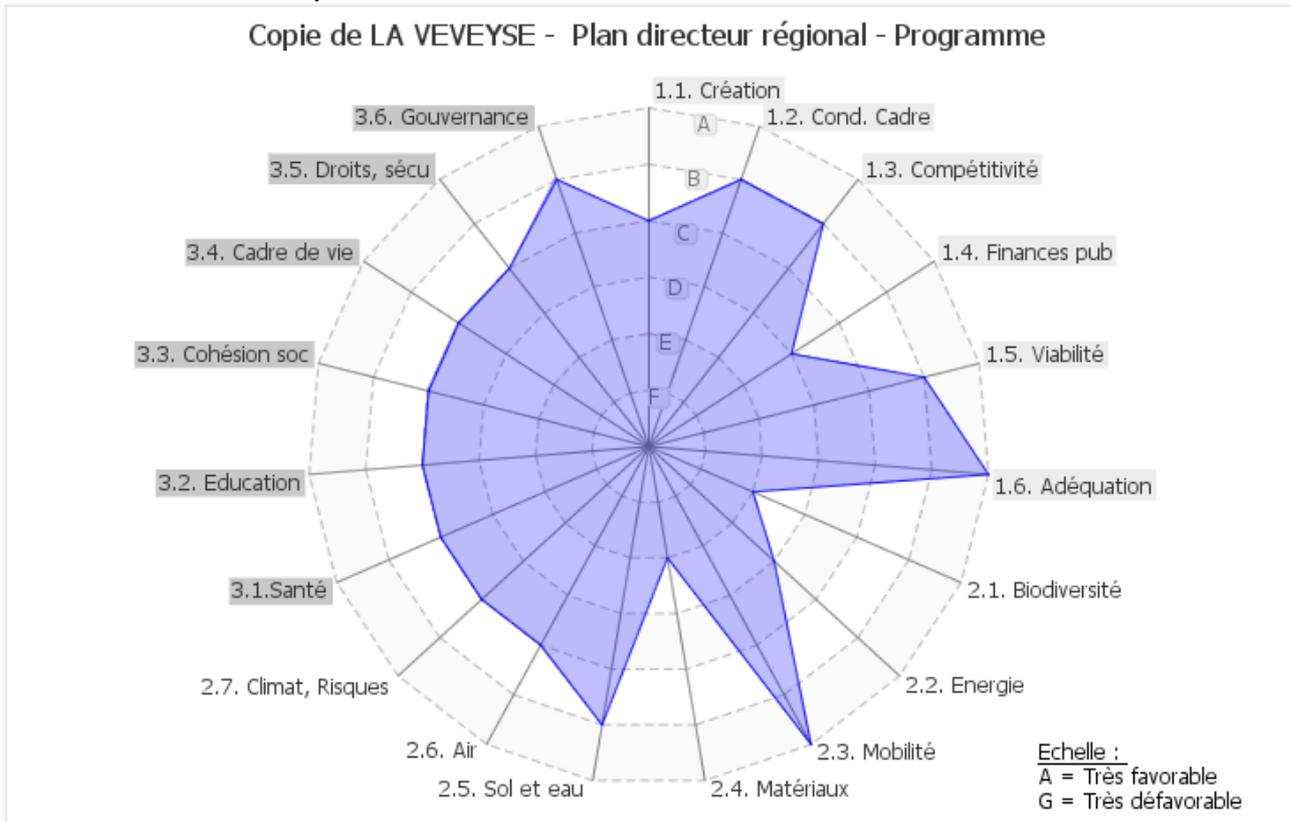
D'un point de vue environnemental, les ambitions du programme restent limitées, tout particulièrement en ce qui concerne les thématiques en lien avec la préservation des écosystèmes, des ressources naturelles et de l'utilisation rationnelle de ces dernières. Pour répondre intégralement au critère environnemental, des réflexions devront également être menées pour limiter les dépenses énergétiques liées à l'évolution soutenue de la population et aux infrastructures qu'il faudra construire pour accompagner cette croissance démographique. Dans le cadre de l'élaboration des mesures, il a été constaté que les ressources seront suffisantes (gestion globale de l'eau) et que le plan de mobilité très ambitieux mis place permettra de lutter contre les nuisances sonores et améliorera la qualité de l'eau.

En ce qui concerne les aspects sociétaux, les visions et stratégies développées au niveau du PAR, montre que la région souhaite s'engager dans une voie qui va renforcer les équipements publics, les espaces de détente et de loisirs, par exemple région touristique "Les Paccots-Rathvel", de manière à répondre aux problématiques soulevées par la population. Des volontés fortes ont également été exprimées quant à l'accès de la population aux soins, à la formation et à la culture. Il conviendra toutefois de renforcer la mixité sociale et les identités villageoises tout en intégrant la diversité de la population résidente.

Dans son ensemble, la Veveyse présente plusieurs polarités très fortes tant au niveau économique zones d'activités régionales <=> économie villageoise <=> économie touristique <=> économie rurale, qu'au niveau sociétal résidents <=> actifs. Dans ce contexte, les thématiques transversales que sont la gouvernance et la mobilité, revêtent un rôle déterminant pour permettre la réussite et la viabilité d'un aménagement régional ancré dans la durabilité.

En outre, des choix devront être faits sur les stratégies politiques à promouvoir dans le cadre du volet opérationnel du Plan directeur régional. Les ressources pour mener à bien cette entreprise et la mettre en œuvre étant limitées, il conviendra de recentrer ces stratégies sur des actions ayant un véritable effet de levier et qui pourront être réalisées concrètement à l'échelle du territoire, tout en tenant compte de l'ensemble des contraintes environnementales.

## Évaluation de chaque critère



### Échelle de notation

|   |                                             |
|---|---------------------------------------------|
| A | Très favorable                              |
| B | Favorable                                   |
| C | Favorable avec quelques réserves            |
| D | Moyen                                       |
| E | Défavorable avec quelques points favorables |
| F | Défavorable                                 |
| G | Très défavorable                            |
| X | Pas concerné                                |

### Récapitulatif des critères

| Economie                                       | Environnement                                | Société                                                       |
|------------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| 1.1. Création et distribution de richesses     | 2.1. Diversité biologique et espace naturel  | 3.1. Santé et prévention                                      |
| 1.2. Conditions cadre pour l'économie          | 2.2. Energie                                 | 3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles |
| 1.3. Compétitivité de l'économie et innovation | 2.3. Mobilité et territoire                  | 3.3. Cohésion sociale                                         |
| 1.4. Finances publiques                        | 2.4. Consommation de matériaux et recyclage  | 3.4. Cadre de vie et espace public                            |
| 1.5. Faisabilité et viabilité du projet        | 2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau   | 3.5. Droits et sécurité                                       |
| 1.6. Conformité et adéquation aux besoins      | 2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur | 3.6. Gouvernance, vie politique et associative                |
|                                                | 2.7. Changement climatique et risques        |                                                               |

## Economie

### 1.1. Création et distribution de richesses

C - Favorable avec quelques réserves

#### Liste des sous-critères :

Création de valeur / Postes de travail / Productivité de l'activité économique / Différences de revenus / Diversification et répartition territoriale de l'activité économique / Retombées sur l'environnement économique local / Coût de la vie

#### Commentaires :

**Justification de l'évaluation** : Le levier du Plan directeur régional est limité par l'application du PDCant. Cependant, il peut jouer un rôle majeur au niveau des plans d'aménagements locaux pour maintenir des zones d'activités diversifiées et attractives sur des secteurs clés du territoire de la Veveyse. En particulier, les zones d'activités sont prévues dans des secteurs stratégiques avec des concepts d'urbanisation bien réfléchis.

**Risques de répercussions négatives** : Les différences régionales en matière d'activité économique renforcent la répartition inégale des ressources et peuvent menacer à long terme la cohésion sociale. La recherche d'une diversification et d'une répartition territoriale des activités est donc un gage de pérennité pour le tissu économique.

**Potentiel d'amélioration** : Bien que les pratiques agricoles et sylvicoles soient encadrées par des politiques sectorielles laissant une faible marge d'action au niveau régional, elles sont bien ancrées dans le milieu économique local et pourraient à ce titre être mieux considérées dans les réflexions stratégiques.

### 1.2. Conditions cadre pour l'économie

B - Favorable

#### Liste des sous-critères :

Accompagnement, conseil et appui à la création d'entreprises / Adéquation des infrastructures aux besoins de l'économie / Offre en crèches et parents de jours / Accès au marché international / Fiscalité / Offre de sites pour l'implantation d'entreprises / Respect de la non distorsion de la concurrence

#### Commentaires :

**Justification de l'évaluation** : La Veveyse dispose d'atouts forts pour l'implantation de nouveaux pôles d'activité avec suffisamment de surfaces à disposition, desservies par des axes ferroviaires et routiers existants et attractifs, particulièrement centrées sur les zones d'activités régionales. Les stratégies et mesures liées aux actifs sont positives.

L'implantation des futures zones d'activités se trouve principalement sur les axes de communication. Elles sont accompagnées d'infrastructures à l'échelle des ambitions du développement de la région :

- attractivité des gares existantes,
- création de nouvelles zones de transbordement rail/route,
- mise à disposition de surface pour les parkings P+Rails,
- mobilité douce, etc.

**Risques de répercussions négatives** : Néant

#### Potentiel d'amélioration :

- Meilleure prise en compte des besoins de déménagements ou d'extension des entreprises existantes;
- Consolider les synergies public/ privé;
- Veiller à l'implantation d'activités économiques à forte valeur ajoutée.

### 1.3. Compétitivité de l'économie et innovation

B - Favorable

#### Liste des sous-critères :

Capacité d'innovation / Recherche et développement / Qualification des employés / Systèmes de gestion / Accès à l'information

#### Commentaires :

**Justification de l'évaluation** : La création d'une commission locale pour l'aménagement du territoire permettra de gérer des projets en parfaite conformité avec les besoins de la région. Grâce à sa connaissance du territoire, elle sera à même d'envisager son développement en adéquation avec l'environnement local en tenant compte des besoins des populations.

La gestion en amont des zones d'activités permettra également d'anticiper les risques, contraintes et études nécessaires pour l'aménagement des nouvelles zones d'activités. La mutualisation de la gestion permettra une utilisation rationnelle des ressources publiques nécessaires pour suivre les études et les travaux. Des budgets adaptés seront mis à disposition.

La mise en place d'une commission touristique permettra également une excellente opportunité d'action, grâce à son levier économique fort pour réunir les fonds nécessaires aux investissements à prévoir. La promotion d'un nouveau "tourisme vert" sera l'un de ses objectifs.

**Risques de répercussions négatives** : Néant

#### Potentiel d'amélioration :

- Accompagner le développement par des chartes de production respectueuse du développement durable "chartes terroirs" ou des labels de qualités régionaux ;
- Renforcer les liens entre les producteurs agricoles locaux et les consommateurs;
- Promouvoir les projets qui encouragent l'innovation, favorisent la recherche et développement.

### 1.4. Finances publiques

D - Moyen

#### Liste des sous-critères :

Bilan financier et endettement des collectivités publiques / Justification du besoin d'argent public / Frais induits et risques de coûts différés pour la collectivité / Recettes fiscales provenant des personnes morales / Recettes fiscales provenant des personnes physiques / Capacité d'action de la collectivité publique / Collaborations régionales et suprarégionales

#### Commentaires :

**Justification de l'évaluation** : La région dispose de plusieurs zones désignées pour accueillir le futur développement économique de la Veveyse, qui nécessitera des collaborations suprarégionales, notamment au niveau financier. Les moyens nécessaires à la région pour mettre en place cette politique ambitieuse sont prévus.

En ce qui concerne la mobilité, la création de la communauté régionale des transports CRT qui sera une évolution de l'AVC ne nécessitera pas de prévoir un budget spécifique de fonctionnement. Au niveau décisionnel, la CRT aura le pouvoir de passer directement commande auprès des compagnies de transport.

Par conséquent, les projets répondent bien à une politique publique. D'un point de vue global, les frais induits ont été identifiés, sous réserve qu'ils restent supportables pour la collectivité.

**Risques de répercussions négatives** : Pour les pôles d'activités, les besoins financiers nécessaires à leur développement ne semblent pas encore suffisamment définis. Au cours des ateliers participatifs, des craintes ont été émises sur le manque de ressources financières pour mettre en œuvre certaines visions stratégiques proposées.

#### Potentiel d'amélioration :

- Mener des études adaptées pour définir les budgets nécessaires à la mise en œuvre de la politique régionale ;
- Vérifier que l'ensemble des frais induits soient clairement identifiés et qu'il soient supportables par la collectivité.

## 1.5. Faisabilité et viabilité du projet

B - Favorable

### Liste des sous-critères :

Investissements / Produits et charges d'exploitation / Renouvellement des infrastructures / Risque financier / Contraintes légales

### Commentaires :

**Justification de l'évaluation** : L'élaboration du PDR est pilotée par l'Association des communes du district de la Veveyse. Le financement des études est garanti, mais les coûts d'investissement pour la mise en œuvre du plan directeur devront encore être précisés. Dans ce sens, le développement d'une gouvernance régionale des zones d'activités est particulièrement importante.

**Risques de répercussions négatives** : Il conviendra toutefois de bien s'assurer de la bonne coordination entre les acteurs publics et privés.

### Potentiel d'amélioration :

- Prévoir des études plus approfondies pour déterminer les investissements financiers à engager.

## 1.6. Conformité et adéquation aux besoins

A - Très favorable

### Liste des sous-critères :

Analyse des besoins - adéquation offre/demande / Adéquation avec le programme ou la stratégie concernés / Conformité avec le niveau de qualité souhaité / Exploitation optimale des potentiels / Gouvernance du projet

### Commentaires :

**Justification de l'évaluation** : La gouvernance du PDR et son engagement correspondent parfaitement aux contraintes légales auxquelles il doit répondre, grâce à une structure organisationnelle efficace et aux processus de participation et de décision transparents.

Plusieurs ateliers participatifs qui ont regroupé plus de 80 participants, ainsi que des séances avec des groupes techniques ont été réalisées.

A nouveau, la question de la gouvernance régionale, tant au niveau de l'économie que de la mobilité revêt ici une importance fondamentale.

**Risques de répercussions négatives** : Néant

**Potentiel d'amélioration** : Néant

## Environnement

### 2.1. Diversité biologique et espace naturel

E - Défavorable avec quelques points favorables

#### Liste des sous-critères :

Habitats des espèces rares et menacées / Habitats des espèces courantes / Surfaces proches de l'état naturel / Biodiversité de l'espace habité ou cultivé / Régulation des populations d'espèces sensibles

#### Commentaires :

**Justification de l'évaluation** : Le diagnostic réalisé met en avant la forte croissance démographique de la région, qui demandera la création de nouvelles infrastructures régionales pour les loisirs, le sport et la culture, en plus du développement des zones d'activités. Le PDR est à même d'apporter des réponses avec des planifications communales d'aménagement réfléchies. En ce sens, il évite le morcellement du territoire et favorise la densification des zones bâties, afin de préserver les milieux naturels.

Cependant, la biodiversité n'a pas été retenue dans les thèmes prioritaires du PAR. Elle est traitée de manière indirecte par le biais du développement touristique. Sur la carte de synthèse sont reportés les inventaires naturels et paysagers d'importance nationale, cantonale ou régionale, afin d'assurer l'intégration le plus en amont possible des objectifs de protection. C'est par l'intermédiaire du collier de perles qu'un tourisme "plus vert" sera encouragé. Il sera basé sur la valorisation des spécificités locales, moins tributaires des saisons.

Par ailleurs, certains aspects du paysage sont abordés, tout comme le paysage bâti. La volonté d'encourager la réalisation d'écoquartier est un premier pas pour favoriser la nature en milieu construit. Par ailleurs, des mesures concrètes seront engagées sur le territoire bâti existant. Cependant, ces mesures ne sont pas suffisantes pour compenser les impacts que vont générer les nouvelles infrastructures.

**Risques de répercussions négatives** : Le développement de la région engendrera une forte pression sur les milieux naturels, qui pourrait entraîner la destruction irréversible d'habitats pour la faune et la flore, du fait des risques liés à l'étalement urbain.

#### Potentiel d'amélioration :

- Prévoir des mesures de préservations ou de compensations des milieux naturels ambitieuses;
- Engager une réflexion au niveau des installations touristiques pour préserver la biodiversité ;
- Conserver des surfaces proches de leur état naturel en concentrant les activités sur des espaces "sacrifiés" pour répondre à la pression des excursionnistes ;
- Mettre en réseau des espaces favorables à la biodiversité : le PDR offre l'opportunité de réfléchir à l'échelle du territoire en étroite collaboration avec les régions voisines et le canton ;
- Soutenir / valoriser la création d'espaces verts dans les agglomérations et les nouvelles zones d'activités ;
- Promouvoir l'utilisation d'espèces indigènes lors de l'aménagement des espaces verts des agglomérations ;
- Engager des campagnes de sensibilisation dans la lutte contre les espèces invasives ;
- Encourager une agriculture durable ;
- Valoriser les ressources naturelles de La Veveyse.

## 2.2. Energie

D - Moyen

### Liste des sous-critères :

Consommation d'énergie des bâtiments / Consommation d'énergie des services et de l'industrie / Consommation d'énergie grise / Production d'énergie renouvelable / Sources d'énergie locales

### Commentaires :

**Justification de l'évaluation** : L'encouragement à la réalisation de quartiers d'habitation durables (écoquartiers) est un premier pas pour sensibiliser la population à cette thématique, mais sa mise en œuvre, dépendra essentiellement du bon vouloir de promoteurs privés.

En parallèle et de manière transversale, la thématique de la mobilité, largement mise en avant dans le PDR, permettra de sensibiliser la population à la réduction de la consommation des énergies fossiles.

**Risques de répercussions négatives** : La consommation énergétique des bâtiments existants, mais plus particulièrement l'approvisionnement des zones d'activité actuelles et futures n'est pas abordé. Or, ce sont sur ces sites que l'efficacité énergétique doit être prioritairement encouragée.

### Potentiel d'amélioration :

- Engager au niveau des pouvoirs publics des actions exemplaires mettant en avant une gestion rationnelle de l'énergie, selon les objectifs climatiques de la Suisse ;
- Etudier les scénarios possibles d'augmentation des besoins en énergie de la région sur la base des perspectives démographiques et des nouvelles zones d'activités planifiées;
- Mener des études pour encourager la production d'énergies indigènes et renouvelables comme le bois, le chauffage à distance, les petites centrales hydroélectriques, etc.

## 2.3. Mobilité et territoire

A - Très favorable

### Liste des sous-critères :

Densification et revalorisation des centres des localités / Changement de mode de transport vers la mobilité durable / Attractivité des transports publics / Attractivité de la mobilité douce / Intensité des transports occasionnés par l'économie / Centralité des emplois et des services / Niveau de trafic dans les agglomérations / Impacts du trafic aérien

### Commentaires :

**Justification de l'évaluation** : Le PDR consacre une grande partie de ses réflexions à la thématique de la mobilité; 10 mesures sont prévues pour répondre aux demandes concrètes de la population.

Une communauté régionale des transports CTR sera créée. Elle sera une évolution de l'association des communes de la Veveyse dont les statuts seront remaniés. Ainsi elle pourra être rapidement opérationnelle en bénéficiant de l'expérience acquise avec les entités déjà en place.

Par conséquent, du fait du traitement particulièrement approfondi de cette thématique dans le PDR, les objectifs du développement durable seront atteints. En effet, ces mesures contribuent à limiter la pollution produite par les déplacements automobiles, réduisent l'utilisation du sol en centralisant et densifiant les services et les infrastructures existantes, et par ce biais favorisent au final la cohésion sociale.

**Risques de répercussions négatives** : Dans les risques identifiés, il est mentionné que les leviers de la région sont faibles pour répondre aux attentes des usagers de la route et des transports publics. Cependant la CTR pourra peser au niveau des décisions en présentant des mesures particulièrement bien adaptées à la situation locale.

### Potentiel d'amélioration :

- Concentrer les actions sur la coordination pour assurer la centralisation de l'information au niveau de région et être le porte-parole des communes auprès des différents acteurs de la branche : TPF, canton, privés, etc., afin d'améliorer le potentiel de réalisation

## 2.4. Consommation de matériaux et recyclage

E - Défavorable avec quelques points favorables

### Liste des sous-critères :

Quantité de déchets / Utilisation de matériaux locaux et abondants / Utilisation de matériaux renouvelables ou recyclés / Modularité, flexibilité, recyclabilité lors de la conception / Taux de recyclage des déchets non organiques / Taux de recyclage des déchets organiques / Traitement des déchets spéciaux / Durée de vie des produits

### Commentaires :

**Justification de l'évaluation** : Cette thématique n'est pratiquement pas abordée. Elle ne fait pas partie des thèmes prioritaires du PDR

**Risques de répercussions négatives** : L'accroissement de la population va engendrer une augmentation des quantités de déchets et créer de nouveaux besoins en matériaux de construction.

### Potentiel d'amélioration :

- Promouvoir dans le développement régional, l'utilisation de matériaux et de savoir-faire locaux, comme la filière bois par exemple, plus particulièrement pour l'aménagement des nouvelles zones d'activités et des infrastructures publiques, afin de maintenir une image positive de la région.

## 2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau

B - Favorable

### Liste des sous-critères :

Apport de substances polluantes dans l'eau ou dans le sol / Apport de polluants microbiologiques dans l'eau ou dans le sol / Apport de substances nutritives dans l'eau ou dans le sol / Consommation d'eau / Quantité d'eaux usées / Surfaces construites / Imperméabilisation du sol

### Commentaires :

**Justification de l'évaluation** : Le plan régional a pour objectif de se focaliser sur une utilisation rationnelle des espaces à disposition qui permettra d'assurer une utilisation rationnelle des ressources et une planification des besoins futurs.

La gestion en amont permettra d'anticiper les risques, contraintes et études nécessaires pour l'aménagement des nouvelles zones d'activités.

**Risques de répercussions négatives** : Dans les planifications en lien avec l'aménagement du territoire, il conviendra de tenir compte des contraintes liées aux dangers naturels, au ruissellement de surface, à la protection des sols, aux sites pollués, etc. La marge de manœuvre de la région à ce niveau reste toutefois plutôt faible, car il s'agit de compétences cantonale et communale, c'est pourquoi elle n'est que peu traitée dans le PDR.

### Potentiel d'amélioration :

- Engager des études complémentaires au démarrage du processus pour s'assurer de la faisabilité des projets ;
- S'assurer que la région pourra répondre aux besoins croissants de la population et des industries en ce qui concerne la consommation d'eau et les infrastructures pour le traitement des eaux usées : stations d'épuration, captages, interconnexions des réseaux, etc.

## 2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur

C - Favorable avec quelques réserves

### Liste des sous-critères :

Emissions d'oxydes d'azote et de soufre (NOx, SO2) / Emissions des poussières fines (PM10) / Emissions d'ozone / Pollution sonore / Pollution électromagnétique, y compris pollution lumineuse / Pollution intérieure dans les lieux de vie et de travail / Polluants nauséabonds

### Commentaires :

**Justification de l'évaluation** : La politique de mobilité ambitieuse prévue pourra avoir à terme des effets bénéfiques sur la qualité de l'air et la pollution sonore.

**Risques de répercussions négatives** : Cette thématique n'est pas traitée dans sa globalité, mais les moyens d'action de la région à ce niveau sont limités.

### Potentiel d'amélioration :

- Encourager les pôles d'activité dans la voie de la réduction des nuisances sonores, lumineuses, électromagnétiques, etc.

## 2.7. Changement climatique et risques

C - Favorable avec quelques réserves

### Liste des sous-critères :

Emissions de gaz à effet de serre / Energie de provenance nucléaire / Risques de catastrophes naturelles / Risques d'accidents majeurs

### Commentaires :

**Justification de l'évaluation** : A part les stratégies et mesures sur la mobilité, aucune autre action particulière n'est prévue concrètement dans les thématiques prioritaires du plan.

L'évolution annoncée du climat aura une incidence importante sur la pratique du ski, c'est pourquoi une commission touristique sera mise en place pour encourager un tourisme "plus vert" et promouvoir des mesures alternatives.

**Risques de répercussions négatives** : Les risques liés aux catastrophes naturelles et aux risques d'accident majeurs sont à prendre en considération avant toutes considérations d'aménagement du territoire afin de ne pas mettre en dangers les populations et pérenniser le fonctionnement des infrastructures.

### Potentiel d'amélioration :

- Etendre la réflexion d'un point de vue global et pas uniquement sous l'angle de la mobilité : mener des études détaillées d'impact sur l'environnement pour chacun des pôles à développer ;
- S'assurer que la planification régionale permet de répondre aux planifications supérieures : zones des dangers identifiées, risques, etc. Les lois imposent une série de mesures mais le principe de précaution peut aller plus loin que ces obligations.

## Société

### 3.1. Santé et prévention

C - Favorable avec quelques réserves

#### Liste des sous-critères :

Promotion de la santé et prévention / Qualité et accessibilité des prestations de soins / Coûts de la santé / Lutte contre les maladies / Prise en charge médico-psychosociale / Accidents de trafic, de ménage et professionnels / Activités sportives propices à la santé / Etablissements médicosociaux

#### Commentaires :

**Justification de l'évaluation :** Une augmentation notable du nombre d'habitants est prévue d'ici 10 dans la région. Les mesures développées au niveau des habitants, telle que la mesure 101 - Territoire d'urbanisation- va clairement dans le bon sens.

Au niveau de la santé, le PDR propose d'étudier une répartition/optimisation des infrastructures, tout en sachant que ces aspects sont fortement liés à une planification supérieure.

Outre un plan de mobilité, qui pourrait aussi promouvoir la santé, il conviendrait d'approfondir cette thématique qui constitue un enjeu majeur de la Veveyse.

**Risques de répercussions négatives :** Insuffisance probable des infrastructures à court terme.

#### Potentiel d'amélioration :

- Etudier plus en détail cette thématique pour s'assurer que les besoins pour la santé sont garantis pour la région, notamment en terme de planification urbanistique d'infrastructures hospitalières y.c. EMS, mais également sportives ;
- Vérifier que les effectifs engagés dans les différents corps de métier par rapport à la taille de la population, permettent d'assurer l'accessibilité de la population aux unités de soins personnels, infrastructures de transports, etc.

## 3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles

C - Favorable avec quelques réserves

### Liste des sous-critères :

Formation dans le domaine de l'école obligatoire / Formation dans le domaine de l'école postobligatoire / Orientation professionnelle / Encouragement de la culture / Offre culturelle / Offre sportive / Offre de loisirs

### Commentaires :

**Justification de l'évaluation** : La croissance démographique devra s'accompagner de mesures concrètes pour permettre à la population d'avoir facilement accès à la formation, mais également aux activités culturelles et sportives. Des réflexions au niveau régional sont en cours pour le développement des infrastructures liées au cycle 3. Une concentration sur les sites existants est pour l'instant privilégiée. Les mesures proposées permettent d'offrir les conditions-cadres encourageant la population à être active : développement de la mobilité douce, planification des espaces de détente. Des outils pour la pratique du sport dans l'espace public seront également proposés dans le volet opérationnel.

Au niveau des activités sportives, la stratégie H5 de renforcement de l'offre en équipements de loisirs et culturels va dans le bon sens.

Au niveau du tourisme et des activités de loisirs, l'existence d'une zone touristique importante dans la région "Les Paccots - Rathvel" constitue un fort potentiel. En complément, la carte du collier de perles met en évidence les milieux naturels avec infrastructures d'accueil, les villages à haute valeur patrimoniale ou encore les vestiges archéologiques. Elle identifie les points d'attractivité touristique à privilégier en définissant le fil du collier de perles. Le fil du collier de perles est dessiné de manière à reprendre des itinéraires de MD existants praticable pour tous type d'usager pas seulement les sportifs, à rejoindre les principales centralités touristiques locales et à se connecter au réseau de TC. La Veveyse ne souffre pas encore du tourisme de masse, il s'agit d'une destination de proximité qui intéresse un public familial ou d'excursionnistes. En ce sens, les moyens qui seront mis en œuvre par la région contribueront à diversifier l'offre de loisirs pour la population locale et pas seulement pour les touristes qui se rendent à la station des Paccots.

**Risques de répercussions négatives** : Le risque est important que les lieux de vie soient trop éloignés des centres de formations et de loisirs, ce qui demande que la région traite de manière détaillée les thèmes en lien avec la mobilité et l'aménagement du territoire en lien avec les équipements de loisirs et culturels

### Potentiel d'amélioration :

- Mener des réflexions afin de définir une stratégie adaptée en ce qui concerne l'accès de la population à la formation et aux activités sportives et culturelles, par exemple dans le cadre d'une gouvernance plurisectorielle, permettant de créer un lien entre activités sportives des résidents et des excursionnistes.

### 3.3. Cohésion sociale

C - Favorable avec quelques réserves

#### Liste des sous-critères :

Lutte contre la pauvreté / Insertion et réinsertion dans le monde du travail / Intégration des étrangers / Intégration des individus marginalisés dans la société / Intégration des personnes en situation d'handicap / Intégration des personnes âgées / Mixité sociale

#### Commentaires :

**Justification de l'évaluation** : Un certain nombre de communes présente un risque de profil correspondant à celui dit de "village-dortoir", où la plupart des résidents vont se déplacer pour travailler et consommer. Ceci est déjà partiellement le cas pour les communes les plus proches de l'arc lémanique.

Globalement, la politique de la région souhaite cependant encourager la mixité sociale et faire revivre le centre des villages, en atteste la stratégie H4 de renforcement de l'identité des villages.

La plupart des mesures très concrètes prévues telles que la mesure 111 "densification et requalification des centres" va clairement dans le sens du développement durable. Tout comme la mesure 122 "cadre de vie aux Paccots" qui est aussi concernée par des thématiques/mesures transversales telles que le tourisme, la mobilité douce, les infrastructures, etc.

**Risques de répercussions négatives** : Les risques sont importants qu'une partie de la population uniquement résidente ne participe que trop peu à la vie locale des communes, soit par manque d'intérêt, soit par manque d'accès aux pôles culturels, qui peut être à la source d'une rupture sociale par marginalisation.

#### Potentiel d'amélioration :

- Réaliser un audit à l'échelle de la région pour avoir une image des résidents de la Veveyse et de leurs intégrations dans la vie locale, de manière à proposer cas échéants, des actions ciblées.
- Définir des axes de mesures clairs permettant l'intégration à la vie associative des communes.

### 3.4. Cadre de vie et espace public

C - Favorable avec quelques réserves

#### Liste des sous-critères :

Cadre de vie / Qualité de l'espace public / Identité des sites / Appropriation de l'espace par les habitants et la communauté / Revalorisation des paysages culturels / Revalorisation des paysages naturels / Protection du patrimoine / Espaces de détente de proximité / Vitalité culturelle et sociale dans les centres / Développement socioculturel local et régional

#### Commentaires :

**Justification de l'évaluation** : Le cadre de vie de la Veveyse est un des atouts majeur de la région à proximité des grands centres urbains. Son attractivité est très forte auprès des populations des régions limitrophes. La planification régionale mettra l'accent sur le maintien et la valorisation du cadre de vie et des espaces publics. Le PAR propose plusieurs stratégies allant dans ce sens, tant au niveau du groupe d'usagers Habitants H1, H3, H4, H5 que des actifs A1, A2, A3, visant à la maîtrise de l'urbanisation du territoire, à la valorisation du centre des localités et à un développement intégré de la station de ski des Paccots.

**Risques de répercussions négatives** : La notion de revalorisation des paysages naturels et préservation de la biodiversité est peu abordée. La thématique paysagère a été largement prise en compte pour le site touristique des Paccots où des déficits notables ont été constatés par la population. Le reste du territoire ne doit cependant pas être négligé.

#### Potentiel d'amélioration :

- Encourager la collaboration public/privé afin de mener conjointement des actions pour valoriser et préserver le patrimoine culturel et les paysages naturels;
- Proposer des actions à l'échelle de la région.

### 3.5. Droits et sécurité

C - Favorable avec quelques réserves

#### Liste des sous-critères :

Egalité des chances / Egalité entre hommes et femmes / Stabilité sociale / Sentiment de sécurité de la population / Services d'urgence

#### Commentaires :

**Justification de l'évaluation** : Le PDR a identifié une scission entre Haute-Veveyse et Basse-Veveyse avec une perte de vitalité des petits villages.

Le collier de perles permet cependant de tisser des liens entre les différents centres d'intérêts répartis sur toute la région.

L'offre en transport public est également conçue de manière à être accessible au plus grand nombre.

**Risques de répercussions négatives** : Le risque est important qu'une région à deux vitesses se mette en place, car elle n'offre plus une égalité des chances à l'ensemble de la population selon son lieu de résidence.

#### Potentiel d'amélioration :

- valoriser les régions plus rurales en mettant en avant le terroir, les paysages et le patrimoine.

### 3.6. Gouvernance, vie politique et associative

B - Favorable

#### Liste des sous-critères :

Acceptabilité du projet / Participation des acteurs dans les décisions / Vie politique et associative / Structures d'organisation plus efficaces

#### Commentaires :

**Justification de l'évaluation** : Au démarrage du PAR, le processus participatif a été engagé pour construire une vision partagée de l'avenir de la Veveyese. L'ensemble des stratégies du PAR a été développé dans le cadre d'ateliers participatifs regroupant des représentants des communes et des acteurs de la région. Il ressort que les attentes de la population sont fortes et que des résultats très concrets sont déjà attendus sur des mesures telles que la mobilité.

En parallèle, la problématique du besoin de coordination est importante. En témoignent notamment le fait de considérer la question de la gouvernance comme thématique transversale, reprise plus en détail dans les stratégies sectorielles A5 gouvernance régionale des zones d'activités, E2 gouvernance coopérative en matière de tourisme et U1 communauté régionale de transports.

Par conséquent, la région souhaite se doter d'une structure organisationnelle efficace qui pourra mettre en œuvre la politique régionale détaillée dans le PAR.

**Risques de répercussions négatives** : Les bureaux en charge ont déjà communiqué que la marge de manœuvre dont dispose la région est réduite et qu'elle se limite à l'ensemble des politiques à incidences territoriales. Par conséquent, les mesures ne pourront être ciblées que sur des actions prioritaires de compétence territoriale. Il pourrait en découler un risque d'incompréhension des acteurs, si leurs attentes ne sont pas prises en compte.

Il est impératif de veiller à la coordination entre les modèles/systèmes de gouvernances sectorielles, afin de tenir compte de leurs incidences mutuelles, potentiellement importantes.

#### Potentiel d'amélioration :

- Bien communiquer sur les tenants et aboutissants du PDR;
- Mettre en place et assurer une organisation politique et technique supérieure liée aux gouvernances sectorielles.